



## OS POTINS - VILLE

\*Pouah ! ça pue le stade Mobutu

énétrer ou même passer aux environs du stade utu de Kadutu est désormais devenu un calvaire. Tant le parfum nauséabonde qui se dégage des installations sanitaires est insupportable. Répétons-le encore une fois : que fait-on de ces recettes des matches de foot ? Il est temps qu'un chef plus haut placé s'en occupe. Pour ne fut-ce qu'honorer le prestigieux de ce stade. Il en serait de même aux environs des homes ISP - Bukavu.

\*Seize égale cinquante-deux !

la mathématique ultra-moderne sans doute. a fait que pour recaser les 52 familles situées de Mulengeza, leur logeur n'a prévu 16 parcelles (et maisons) sur la colline ungu. Résultat : par solidarité tous les concernés sont retracts. En attendant une paternelle compréhension de qui de droit.

\*Un autre Monsieur Séguin.

la mesure énergique prise contre la divagation bêtes dans les artères de la ville de Bukavu concerné personne. Pour autant que du matin soir on voit chèvres, moutons, vaches ou chiens en débandade partout. Le plus original est de voir que pour mieux appliquer la mesure un "fermier" de fortune a été pour la politique de Monsieur Séguin de la ville. Celle d'attacher ses chèvres de plus en plus. Et de les envoyer paître aux environs de son bureau. Du côté de Nyamoma...

\*La pêche miraculeuse.

la journée du POISSON (24 juin) a connu un grand succès à Bukavu. Après la course des pirogues sur le lac, l'organisateur a dû présenter aux invités du jour du... poisson. Pêché miraculeusement chez des pêcheurs qui attendent toujours le règlement de leur note. Que voulez-vous, c'est C.Q.F.D. !

\*Quelle brigade anti-fraude ?

Ces derniers temps la brigade anti-fraude fait parler d'elle un peu partout dans le bon sens. Sa attention aux brebis galeuses qui tentent de s'y infiltrer et y semer la confusion. Par exemple, ce groupe de quidams au port de la ville avec un ordre de mission de Kavimvira. Quid alors ?

\*Un faussaire aux abois !

Un certain Masumbuko du bureau urbain de la ville s'en va dans le Nord-Kivu tenir des séances de travail au nom de son chef régional. Il revient avec 20.000 zaïres. Les donateurs s'inquièrent auprès dudit chef si l'argent est arrivé à bon port. "Nenni ! Connais pas", dira le chef.

Insatiable, le confusionniste imite la signature du n° 1 régional et se présente auprès d'un expatrié qui lui file un chèque de 10.000 zaïres. Mais alors qu'il jouissait de fruits de son aventure, il est appréhendé !

\*Vive le dirécole !

Le directeur de l'Ecole Primaire Catholique de Kadutu, le citoyen K.R., construit. D'ici à la rentrée, il tient à recevoir les nouveaux élèves dans de nouvelles classes construites grâce à la participation des parents.

Cela prête à réflexion pour les autres écoles. Les frais de construction n'ont jamais laissé de traces...

\*Ma "phonie" !

Le seigneur de Fizi est monté dernièrement sur ses grands chevaux pour un petit problème d'un appareil de télécommunication lui destiné mais installé à Baraka. Pour lui, "sa" phonie pouvait lui être utile si elle était placée chez lui à Fizi-Kalembelembe.

Lorsque ses chefs venus de la capitale et d'ailleurs évoquaient les possibilités du développement de la pêche dans la contrée, notre gars ne cessait de leur rappeler "sa" phonie !

A propos de la

## Plantation Lushasha- Irhambi

### \*Une lumière fournie par M. Allès

Notre "Feux Rouges" intitulé "Ni à l'un ni à l'autre" publié dans l'édition n° 279 a provoqué un tollé chez l'une des parties compromises représentée par M. Allès, homme d'affaires de son état.

C'est avec assurance que notre visiteur occasionnel nous a relaté deux heures durant la longue et tumultueuse histoire d'une concession jumelée de 207 ha au total, ancienne propriété des époux CASSEL (et non CASSER).

Cette concession abandonnée après l'indépendance de notre pays, avait, en effet, été d'abord sollicitée et cédée à un certain Katana Ruboneka Pombe (1971-1974). Mais par suite d'une attestation de défaillance émanant de l'autorité de zone de Kabare et confirmant la non-exploitation de la plantation (octobre 1978), celle-ci passera entre les mains d'un autre demandeur par la lettre d'attribution du commissaire d'Etat à l'Agriculture datée du 19 décembre 1978.

Il s'agit de l'épouse de M. Allès, la citoyenne MUKANKUSI KAMBANDA qui, après avoir apuré ses dettes à l'OGEDEP, conformément à la loi foncière n° 78-003 du

20 janvier 1978 concernant l'acquisition des biens zaïrianisés, a obtenu son certificat d'enregistrement en bonne et due forme en 1979 pour la partie baptisée "LUSHASHA". Et en cette année 1985, l'autre partie "IRHAMBII ou LUSHASHA II" vient d'être attribuée à la précitée par une attestation de cession de propriété. Cet acte signé le 4 juin dernier par les commissaires d'Etat aux Finances et Budget et au Portefeuille, autorise le Conservateur des titres immobiliers à procéder à l'établissement des documents requis consacrant les droits que la République du Zaïre reconnaît à la citoyenne MUKANKUSI.

C'est ici que le troisième larron intervient. Un certain Monsieur Walter Müller, celui-là même qui - selon Henri - s'était introduit dans les affaires de la citoyenne Mukankusi associée à son mari. D'une société à deux dénommée ARC-EN-CIEL, la nouvelle association donnera le jour à une nouvelle société A.M.M. (Allès - Mukankusi - Müller) qui ne vivra que l'espace d'un matin : mars 1982-décembre 1984). Le groupe ayant estimé M. Müller incompetent dans ses attributions agronomiques d'associé-gérant.

Non content de cette déchéance, M. Müller tentera par tous les moyens de se venger. En s'opposant aux actes établis antérieurement aux fins de solliciter en sa faveur l'attribution d'une partie de la plantation dont il se targue d'être le premier exploitant compétent.

Aidé dans cette besogne par des agents du Cadastre et des Titres fonciers (Allès exhibe un des documents le confirmant), M. Müller obtient le 26/2/1985 une attestation d'occupation provisoire signée par le Gouverneur de région.

Ce document, affirme M. Allès, est l'élément-moteur de la confusion. Pour autant qu'on sache qu'il est subséquent à des faux rapports de constat émis et entretenus jusqu'à ce jour par M. Müller et un groupe organisé de la division des Affaires foncières. Ce sur quoi M. Allès, au nom de son épouse, demande que justice leur soit faite par qui de droit ! A faire à suivre.

En attendant posons-nous toujours la question de savoir si un jour au Kivu, on ne se tuera pas pour les biens abandonnés. La plantation concernée est à la fois sous le régime des biens "zaïrianisés" et "abandonnés" cédés !

## Poème

### A D I E U A D O L O .

Ce poème est dédiée à la maman Musole Kalagamo ancienne caissière de la Pharmakina décédée à Kinshasa le 14 juillet 1985.

Cet A qui était Adolo  
Cet A devient Adieu  
Ce M qui était Musole  
Ce M devient morte !

Pourquoi ce passage rapide du présent au passé  
Pourquoi ce passage maussade n'attendait que ce temps  
Pourquoi ce passage indésirable n'emportait que toi  
Pourquoi cette transformation de A et M !

Métamorphose,  
Providence,  
Destinée,  
Fin,  
Début,  
A chacun sa conception !

Moi,  
Ce passage m'accable, m'attriste...  
Ce passage me prive de tout de toi !  
Ce passage me rappelle le début de notre rencontre  
Ce passage m'arrache la fin de notre amitié.

A part moi,  
Qui ne se rappelle pas ton sourire radieux  
Qui ne se rappelle pas ton visage zéphyrien !  
Qui ne se rappelle pas ta causerie sage  
Qui ne se rappelle pas ta démarche de la présentante de mode !

Moi je me rappelle tout de toi !  
Je ne te dis pas Adieu  
Je te vois encore et toujours avec mon coeur !

SAIDI TAMBWE.